

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 16 février 2021

CP2021_02_18
id. 5570

Le 16 février 2021, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombres de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 7*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ

Sont représentés :

M. DEPRINCE (pouvoir à Mme LE CORRE), M. DESCAZEAX (pouvoir à Mme SARDEING-RODRIGUEZ), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC), M. WEILL (pouvoir à Mme NEGRE)

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, la commission permanente peut valablement délibérer.

DÉLIBÉRATION

**LISTE B
GROSSES RÉPARATIONS AUX BÂTIMENTS SCOLAIRES**

I - PRÉAMBULE

Lors de la réunion consacrée au débat des orientations budgétaires du 9 mars 2020, l'Assemblée départementale a adopté la modification des politiques en matière d'aides aux communes et communautés de communes, répertoriées dans le « guide des aides départementales aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale – édition 2020 » et a réactualisé les taux d'aides aux communes en fonction de leurs potentiel fiscal et population.

Parallèlement, l'Assemblée départementale a aussi voté la mise en place des nouveaux plafonds d'aides pluriannuels alloués aux communes, communautés de communes et d'agglomération pour la période 2020-2026.

Par conséquent, il est proposé d'examiner ces dossiers relevant des nouveaux dispositifs d'aides en matière de « grosses réparations aux bâtiments scolaires du 1^{er} degré » votés lors de la séance du conseil départemental du 9 mars 2020, étant précisé que les aides proposées impacteront la nouvelle dotation 2020-2026.

II - PROJETS ÉLIGIBLES

Le Département accorde des subventions pour les travaux suivants :

- grosses réparations des bâtiments scolaires ;
- travaux de mise en accessibilité.

III - FINANCEMENT DÉPARTEMENTAL SELON LA NOUVELLE POLITIQUE VOTÉE LE 9 MARS 2020

La dépense subventionnable est plafonnée à 35 000 € HT et le taux de subvention est de 50 %.

IV - DEMANDES PRÉSENTÉES

Il convient, au cours de la présente commission permanente, d'examiner les dossiers suivants :

Commune Nature du projet	Montant HT des travaux	Dépense subventionnable	Taux	Montant de la subvention
1- CASTELSARRASIN Installation d'une climatisation à la salle de motricité de l'école Courbieu BSRB 00002118	5 317 €	5 317 €	50 %	2 658 €
2 – MIRAMONT DE QUERCY Réfection des menuiseries et pose de volets roulants BSRB 00002226	4 708 €	4 708 €	50 %	2 354 €
3 – MOISSAC Remplacement des menuiseries à l'école Montebello BSRB 00002119	36 018 €	35 000 €	50 %	17 500 €
4 – MONBEQUI Réfection de la toiture du préau BSRB 00002543	17 451 €	17 451 €	50 %	8 725 €
5 – MONTAUBAN Travaux de mise en accessibilité de l'école Jules Guesde BSRB 00002151	46 856 €	35 000 €	50 %	17 500 €
6 – MONTBARTIER Réfection du chauffage BSRB 00002054	28 047 €	28 047 €	50 %	14 023 €
7 – SAINT-AMANS DU PECH Installation d'une pompe à chaleur dans la salle de classe de l'école BSRB 00002215	5 792 €	5 792 €	50 %	2 896 €
8 – VERDUN SUR GARONNE Remplacement de la verrière du hall de l'école maternelle Jules Verne et pose de brises vues à l'école élémentaire Dareyssiess BSRB 00002261	26 204 €	26 204 €	50 %	13 102 €
9 – VILLEBRUMIER Réfection des sanitaires intérieurs maternelles BSRB 00001957	9 701 €	9 701 €	50 %	4 850 €
TOTAL				83 608 €

La situation budgétaire s'y rapportant sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice 2020, article 204142 – sous fonction 21.

Autorisation de programme 2020	250 000 €
Engagé aux précédentes commissions permanentes.....	164 933 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	83 608 €
Disponible	1 459 €

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil départemental du 9 mars 2020 relative à la politique d'aides départementales en faveur des communes et établissements publics de coopération intercommunales,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées et au titre de la liste B (grosses réparations aux bâtiments scolaires du 1^{er} degré), l'attribution des subventions départementales aux 9 communes suivantes, pour un montant global de 83 608 € ainsi réparti :
 - 2 658 € à la commune de Castelsarrasin pour l'installation d'une climatisation à la salle de motricité de l'école Courbieu,
 - 2 354 € à la commune de Miramont-de-Quercy pour la réfection des menuiseries et la pose de volets roulants,
 - 17 500 € à la commune de Moissac pour le remplacement des menuiseries à l'école Montebello,
 - 8 725 € à la commune de Monbéqui pour la réfection de la toiture du préau,
 - 17 500 € à la commune de Montauban pour les travaux de mise en accessibilité de l'école Jules Guesde,
 - 14 023 € à la commune de Montbartier pour la réfection du chauffage,

- 2 896 € à la commune de Saint-Amans-du-Pech pour l’installation d’une pompe à chaleur dans la salle de classe de l’école,
 - 13 102 € à la commune de Verdun-sur-Garonne pour le remplacement de la verrière du hall de l’école maternelle Jules Verne et la pose de brises vues à l’école élémentaire Dareysses,
 - 4 850 € à la commune de Villebrumier pour la réfection des sanitaires intérieurs maternelles ;
- Précise que ces subventions seront prélevées sur les crédits inscrits à l’article 204142, sous-fonction 21 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Jean-Philippe Bésiers ne prend pas part au vote pour la subvention allouée à la commune de Castelsarrasin.

Le Président,

Christian ASTRUC